

Protestants d'Auvergne

De la Réforme à la Révolution (I)

Gabriel AUDISIO
Université d'Aix-Marseille
UMR TELEMME, MMSH Aix-en-Provence

À la mémoire de Renée et André Lemanceau (Clermont-Ferrand)

« L'Auvergne a été assez heureuse de ne point voir ses peuples enivrés des erreurs qui se sont glissées dans plusieurs parties de l'Europe. Si elles y ont paru, ce n'a été que pour peu de temps. » Tel était l'avis du chanoine Audigier à la fin du XIX^e siècle. Plus récemment, P. Charbonnier pouvait écrire : « La nouvelle religion n'a pas fait beaucoup d'adeptes en Auvergne à en juger par les lettres de rémission¹. » Telle est l'image religieuse de cette province qui a traversé les siècles, comme le remarquait encore Bernard Dompnier dans les années 1980 : « L'Auvergne, dans sa définition administrative actuelle, ne constitua pas à l'époque moderne un bastion huguenot. Pays majoritairement catholique, elle ne compta que quelques îlots et un petit archipel réformés. Sans doute cette situation explique-t-elle le peu d'études consacrées au protestantisme auvergnat » ; et Yves Krumenacker, dans sa contribution de synthèse parue récemment, ne consacre qu'une ligne à « l'Auvergne où les protestants sont extrêmement peu nombreux². »

Pourtant nombre de contributions avaient déjà paru, notamment dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français*, dues en particulier à A. Achard, Eugène Arnaud, Julien Blauf, Henri Hauser, André Imberdis, Samuel Mours, Gilbert Rouchon, Nathanaël Weiss³... Le colloque tenu

-
1. Chanoine P. AUDIGIER, *Histoire d'Auvergne, Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 2^e série, VII (1899), p. 273 ; P. CHARBONNIER, *La seigneurie rurale en Basse Auvergne du XIV^e au XV^e siècle*, Clermont-Ferrand : Institut d'Études du Massif Central, 1980, 2 vol., t. 2, p. 928.
 2. B. DOMPNIER, « Les protestants des pays d'Auvergne aux deux derniers siècles de l'ancien régime », *Les protestants auvergnats au temps de la révocation de l'édit de Nantes*, Actes du colloque, Clermont-Ferrand 21-23 mai 1986, Clermont-Ferrand : ARGHA, 1986, p. 85-102, p. 85. Y. KRUMENACKER, « Le protestantisme français en situation d'extrême minorité (XVII^e-XVIII^e siècle) », L. JALABERT – J. LÉONARD (dir.), *Les protestantismes en Lorraine, XVI^e-XXI^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq : P. U. Septentrion, 2019, p. 77-90, p. 82.
 3. A. ACHARD, « Prêche à Parentignat », 1618-1685, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* LVI (1936), p. 130-137 ; E. ARNAUD, *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay, pays de*

à Clermont-Ferrand en 1986 permit de faire le point, même si la plupart des contributions constituaient des monographies se limitant à une localité. Il convient de souligner le courage de ces chercheurs, vu la dispersion et le faible nombre de sources, comme la nécessité de ces études car «qui veut parvenir à la synthèse doit s'appuyer sur les travaux d'analyse, à condition qu'ils existent⁴.» Pour autant le temps est-il venu de s'y risquer?

Enseignant l'histoire moderne à l'Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II) de 1989 à 1992, j'avais commencé à m'intéresser à la question. Un ancien ingénieur me demanda un sujet de recherche, non pas en vue d'un diplôme mais pouvant m'intéresser et en permettre une publication. Je lui proposai donc le chantier des protestants d'Auvergne du ^{xvi}^e au ^{xviii}^e siècle. Muni d'une grille de saisie informatique élaborée avec le logiciel File Maker pro, André Lemanceau se lança dans la lecture des publications pour en relever tous les individus protestants ou supposés tels durant cette période. Il aboutit à un fichier numérique de quelque 950 protestants d'Auvergne. Je lui en fus très reconnaissant : je disposais ainsi d'une base de données, bien décidé à l'exploiter... Et le temps passa. Pris par d'autres tâches, je délaissai ce dossier. La mort de cet ami, puis celle de son épouse, me le rappelèrent. Par simple honnêteté et pour honorer à la fois sa mémoire et le travail qu'il avait effectué, je décidai de le rouvrir enfin. Ce fut l'occasion de le reprendre et de le compléter, y ajoutant notamment des sources manuscrites, pour aboutir à presque 1 500 fiches individuelles.

Avant d'en offrir les résultats, il convient de présenter la démarche adoptée. Le cadre chronologique s'avère à la fois ambitieux par son ampleur et clair par ses limites. Partir du ^{xvi}^e siècle s'imposait : comme ailleurs dans le royaume, les premières mentions de la Réforme y apparaissent dans les années 1530. Il n'est pas exclu que, dans ces premières décennies 1530-1550

Languedoc, de la Réforme à la Révolution, Paris : Grassart, 1888, rééd. Genève : Slatkine reprints, 1979, 2 vol. ; J. BLAUF, *Annales de la ville d'Issoire, manuscrit inédit sur l'histoire des guerres religieuses en Auvergne aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles*, par J.-B. BOUILLET, Clermont-Ferrand : Pérol, 1848 ; H. HAUSER, « La Réforme en Auvergne. Notes et documents (1535-1671) », et « Nouvelles notes sur la Réforme en Auvergne (1568-1685) », *BSHPP* 47 (1898), respectivement p. 81-102 et p. 439-472 ; A. IMBERDIS, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne, ^{xvi}^e et ^{xvii}^e s.*, Moulins, 1840-1842, 2 vol., rééd. Paris : Delachays, 1855 ; S. MOURS, *Le Vivarais et le Velay protestants*, 1947, rééd. *Le protestantisme en Vivarais et en Velay*, Montpellier : Les Presses du Languedoc, 2001 ; Id., « Liste des églises réformées avec date de leur fondation », *BSHPP* 103 (1957), p. 37-59, 111-130 et 200-216 ; G. ROUCHON, « Listes des protestants de Clermont (Auvergne), 1567-1574 », *Revue d'Auvergne*, 1921, p. 145-158 ; N. WEISS, « La Réforme en Auvergne. Condamnation de Louis Massys de Vic, le 13 février 1544 », *BSHPP* 34 (1885), p. 69-71.

4. G. AUDISIO, « Les origines de la Réforme en France : du nouveau? », *Revue de l'Histoire des Religions*, 206 (1989/4), p. 399-407, p. 400.

– les sources étant principalement celles de la répression –, quelques personnes aient été indûment taxées d'hérésie luthérienne. Mais leur faible nombre – huit pour ces deux décennies – ne modifie pas sensiblement les résultats d'ensemble. Quant au *terminus ad quem*, il est logiquement marqué par la Révolution.

En revanche l'aire spatiale s'avéra plus délicate à définir malgré l'apparente limpidité de l'appellation « Auvergne ». Qu'entendait-on par Auvergne sous l'ancien régime ? Elle formait l'un des trente-deux gouvernements militaires du royaume, comprenait deux généralités (Riom et Clermont), correspondant aux actuels départements du Puy-de-Dôme et du Cantal ainsi qu'à l'arrondissement de Brioude en Haute-Loire, et trois diocèses, Clermont et Saint-Flour, celui du Puy se trouvant en Velay qui relevait du Languedoc. Ce découpage ne pouvait être retenu, la diffusion de la Réforme n'ayant en rien respecté les limites administratives. Quant aux diocèses, ils révèlent « une organisation complexe⁵ ». Celui de Clermont, par exemple, composé « d'environ huit cents paroisses⁶ », en possédait quelques-unes tant dans l'Allier (Cusset, Billy) que dans le Cantal (Allanche, Ségur, Saint-Saturnin), tandis que Brioude, Lubilhac, Saint-Ilpize ou Saint-Bauzire, en Haute-Loire, relevaient du diocèse de Saint-Flour. Quant au Velay, avec le diocèse du Puy, il dépendait de la province du Languedoc. De plus les diverses circonscriptions ne se recouvraient nullement : sénéchaussée (justice), gouvernement (armée), généralité (justice, police, finances), diocèse (religion). Finalement les quatre départements de l'Allier pour une part, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal ont été retenus parce que cette aire répond mieux à la réalité de la présence réformée, même si l'Allier n'y figure que modestement, avec 1 % de l'effectif global. De fait, certains se disent « de Cusset en Auvergne », comme ce Claude Gayotin, alors que cette paroisse, tout en étant du diocèse de Clermont, se trouve en Bourbonnais⁷. Pareillement Jean Magne, enregistré à Genève en 1558, se dit de « Combret en Auvergne », mais cette localité ne se trouve dans aucun des trois départements auvergnats ; en revanche elle existe dans l'Aveyron, au-delà de Millau : il n'a donc pas été retenu⁸. Quant au rattachement du Velay à l'Auvergne, j'en trouve

5. Internet, site *Atlas historique, Auvergne, Bourbonnais, Velay*, « L'espace ecclésiastique en 1789 » : <https://atlas-historique-auvergne.msh.uca.fr/>

6. *Mémoire sur l'état de la généralité de Riom en 1697... par l'intendant Lefèvre d'Ormesson*, par A. POITRINEAU, Clermont-Ferrand : Institut d'Études du Massif Central, s. d., p. 60.

7. P. F. GEISENDORF, *Livre des habitants de Genève*, Genève : Droz, 2 vol., t. 1 (1549-1560) 1957, t. 2 (1572-1574 ; 1585-1587) 1963, t. 2, p. 84, 11 mai 1573.

8. *Ibid.*, t. 1, p. 136, 19 septembre 1558.

un argument dans le fait que plusieurs réfugiés à Genève, comme Antoine de Viale, se déclarent eux-mêmes habitants « du Puy en Auvergne⁹ ». Le cadre spatio-temporel défini, reste à préciser le but poursuivi.

L'enquête

Comme le titre l'indique, il n'est pas question ici d'une histoire du protestantisme mais des protestants. Ce n'est donc pas tant l'institution, son organisation et son fonctionnement, qui est visée que les membres la composant. L'idéal aurait été de pouvoir suivre ces individus et leurs familles, ce qui aurait nécessité le dépouillement notamment des archives notariées qui, comme il a été montré par ailleurs, constituent les sources les plus adaptées pour une approche la plus concrète possible¹⁰. Ceux qui l'ont tenté pour l'Auvergne, rares encore, se sont le plus souvent limités à une localité¹¹. Quelles sont donc les sources de la présente étude? Certains documents tels que les registres paroissiaux, le journal d'un bourgeois, les registres de délibérations communales, les listes de galériens ont fourni quelques éléments. Mais la majorité des informations recueillies proviennent de quatre types de sources. Ce sont d'abord celles fournies par les communautés elles-mêmes, comme les listes détaillées des religionnaires livrées à l'administration en 1684-1685 pour La Gazelle, Maringues, Pailhat et Parentignat¹². Viennent ensuite celles de l'administration dans son contrôle de la population, par exemple les rapports des intendants ou les « rôles » établis par les Conseils de ville¹³, les dépositions de témoins, les listes d'abjurations¹⁴ etc., en somme les sources de la répression. Les divers registres du Refuge, en Allemagne, Suisse ou Angleterre, ont livré plusieurs centaines d'exilés. Enfin, une incursion dans les actes notariés d'Ambert entre 1658 et 1681, période où l'exercice

9. *Ibid.*, t. 1, p. 120, 11 avril 1558.

10. Par exemple G. AUDISIO, *Les vaudois du Luberon. Une minorité en Provence (1460-1560)*, Mérimondol : AEVHL, 1984 ; ID. (dir.), *L'historien et l'activité notariale. Provence, Vénétie, Égypte, XV-XVIII siècles*, Toulouse : P.U.M., 2005 ; ID., *Une ville au sortir du Moyen Âge : Apt-en-Provence (1460-1560)*, Paris : Classiques Garnier, 2014.

11. Par exemple M. BOY et T. REMUZON, *Les protestants du Livradois du XVI^e au XVIII^e siècle*, Ambert : Groupe de recherches archéologiques et historiques du Livradois-Forez, 2003.

12. AN TT 232, XXI, publié par H. HAUSER, cf. ci-dessus n. 3.

13. Par exemple les listes des protestants de Clermont, publiées par G. TOUCHON, cf. ci-dessus n. 3.

14. Par exemple celle du Puy (13 novembre 1586) : B. RIVET, *Une ville au XVI^e siècle : Le Puy en Velay*, Le Puy, *Les Cahiers de la Haute-Loire*, 1988, p. 414-415 ou celles de Job (63) : C. MICOLON DE GUÉRINES, « Les abjurations des protestants de la paroisse de Job », *Le Gonfanon* 67 (2001), p. 59-68 et M. BOY et T. REMUZON, *Les protestants du Livradois*, op. cit. ci-dessus n. 11.

de la religion réformée est théoriquement libre, à partir des mariages et des testaments, a permis d'ajouter une cinquantaine de protestants de la paroisse de Job, le plus souvent habitant le village de Pailhat¹⁵.

De quelles informations disposons-nous sur ces quelque 1 500 réformés ? La grille de saisie se divise en trois parts. Dans la première figurent douze rubriques : nom, prénom, surnom, sexe, date, profession ou état, lieu de résidence, paroisse, diocèse, département, cote ou référence, nombre de personnes. La seconde est consacrée au Refuge : date d'enregistrement, pays, lieu, province d'origine, profession, cote ou référence, nombre de personnes. Enfin une dernière rubrique est consacrée aux inévitables « informations diverses ». Pour simple que puisse paraître le recueil de ces données, l'établissement du fichier s'est pourtant avéré assez délicat notamment pour les noms propres, de personnes ou de lieux. La raison, bien connue, outre la difficulté de lecture liée à l'écriture du *xvi*^e siècle et encore parfois du *xvii*^e, tient au fait que, l'orthographe n'étant pas fixée, les noms s'écrivaient comme ils étaient entendus, phonétiquement. D'où des variantes importantes, avec le problème qu'elles posent pour l'identification. Les divers auteurs ayant publié des sources ont ainsi lu parfois différemment les mêmes noms.

Retenons seulement quelques exemples, d'abord à propos des patronymes. Laissons la féminisation du nom pour les femmes : Barthonas devenant Barthonasse, Roux/Rousse, etc. Passons également sur le problème des homonymes, quoique la difficulté soit réelle : il n'est alors pas rare qu'un même prénom soit porté par plusieurs membres de la même famille. La contrainte du traitement informatique impose la normalisation. Certains cas sont relativement simples, encore qu'il faille choisir : Julian/Julien, Amar/Aymar, des Ays/des Aix, Benoît/Benoid/Benoist, Cabeau/Cabot, etc. Pour d'autres l'opération s'avère plus délicate : Arbijoux/Aubijoux finalement réduits à Abijon ; Bourliole/Bourlionne à Bourlhonne ; Bouchaz/Bouschat à Bouchard, Chabron/Chabrot à Chabrol, Chaseau/Chasseaux à Chasau, etc. La forme retenue est la plus fréquente.

Il en va de même pour les toponymes. On identifie facilement sous « La Vessière » La Vesseyre ou dans « La Baden » La Badin-Nord, deux hameaux de la paroisse de Job. De même « Saint Badel en Auvergne », d'où arrive Jean Pascal, n'est autre que Sembadel (43)¹⁶, ce qui confirme l'écriture

15. AD Puy-de-Dôme, 5 E 18, 1-37, 96-156, 280-316, 415-453, 472-510, 957-996, 1025-1034.

16. Une parenthèse, après un nom de lieu et comportant deux chiffres, renvoie au numéro minéralogique du département dans lequel il se trouve, ainsi : 03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute-Loire, 63 Puy-de-Dôme.

phonétique¹⁷. Quant à Jean Pastre, sa déclaration est quelque peu confuse : « du village de Palladines, diocèse de Mendes, évesché de Saint-Flour en Auvergne », il est vrai que le hameau de Paladines, commune de Chaulhac en Lozère, se trouve à la limite des deux diocèses¹⁸. Mais l'identification du lieu n'est pas toujours aussi simple. Ainsi, quand les deux sœurs Claudine et Suzanne Fauchier, réfugiées en Suisse en 1694, disent venir de « Leymartre en Auvergne », s'agit-il des Martres-de-Veyre ou des Martres-d'Artière (63) ou encore des Martres-de-Vernières (43)¹⁹? Cette dernière localité a été retenue grâce à la liste des protestants de 1684 où figurent « deux sœurs Faucher²⁰ ». Il faut quelquefois de l'imagination pour retrouver le lieu, ainsi quand André Rosier, réfugié à Genève, déclare être « de la Rovoire en Velay, diocèse du Puy », il s'agit sans doute de Rosières (43). De même pour les frères Guillaume et Jean Bouffon qui sont de « Samdier en Auvergne », sans doute Saint-Dier-d'Auvergne (63). Jean Pagès, lui, se dit « d'Audable en Auvergne », qu'il faut restituer en Vodable (63). Quant au galérien Pierre Rieu, il dit venir « de Saint-Voy en Vivarais, diocèse du Puy » : or ce lieu, aujourd'hui Mazet-Saint-Voy, s'il est bien dans ce diocèse, ne se trouve pas en Vivarais mais en Velay²¹. Voici encore, pour en terminer, Guillaume Bovet, fils de feu Jean, serrurier, reçu bourgeois de Genève ; il déclare être « de Milleaux, natif de Saint-Friq près de Milleaulx en Auvergne, diocèse de Rodès ». Il s'agit sans doute de Saint-Affrique, à quelque trente kilomètres de Millau, qui n'est pas en Auvergne mais en Rouergue²²... En conséquence il n'a pas été retenu dans le fichier des protestants d'Auvergne. Ainsi, pour la localisation, aux diverses difficultés s'ajoute parfois l'erreur due à la déclaration elle-même et donc à la source telle qu'elle nous est parvenue.

Enfin il est parfois impossible de situer le lieu. D'abord parce que, par exemple dans les pays du Refuge, il est parfois seulement indiqué : « d'Auvergne ». Dans ce cas le réfugié est retenu sans pouvoir préciser davantage son origine. Que faire également avec ces trois maîtres tapissiers

17. P. F. GEISENDORF, *op. cit.*, cf. n. 7, t. 1, p. 76, 20 décembre 1556.

18. *Ibid.*, t. 1, p. 199, 24 juillet 1559.

19. É. PIGUET, *Les dénombrements généraux de réfugiés huguenots au pays de Vaud et à Berne à la fin du XVII^e siècle*, Lausanne : La Concorde, 2 vol., 1934, 1942, t. 1, p. 76.

20. H. HAUSER, « Nouvelles notes », *op. cit.*, note 3, p. 451.

21. Respectivement P. F. GEISENDORF, *op. cit.* n. 7, t. 1, p. 182 (Rosier), p. 174 (Bouffon), p. 172 (Pagès) ; Information due à l'aimable obligeance de Pierre Rolland qui a bien voulu me fournir la liste des galériens protestants d'Auvergne.

22. A. L. COVELLE, *Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève*, Genève : Jullien, 1897, p. 238, 22 septembre 1552.

reçus à Berne en 1685 ? Pierre Mercier, Pierre Dixier et Louis Mercier sont originaires d'Auvergne et d'Aubusson dans la Marche²³. Comment savoir précisément d'où vient chacun ? En conséquence ils n'ont pas été retenus. La localisation s'avère également impossible par manque de précision. Ainsi dans la longue liste des abjurations des réformés du Puy en 1586²⁴ figurent ceux-ci : Vidal Eyraud « de Bonnefont », or un tel lieu-dit se trouve dans 19 communes de la Haute-Loire ; Jean Soleilhac « de Le Mont », dans 14 communes du département et Pierre André « de Chanteloube » dans 12. Rien ne permet de choisir. Ils sont néanmoins tous auvergnats et du diocèse du Puy.

Il a fallu également éviter le piège des homonymes et de compter plusieurs fois la même personne. C'était notamment le risque en comparant les listes établies sur place en Auvergne avec celles du Refuge. C'est pourquoi, comme il a été dit ci-dessus, chaque fiche a été divisée en deux parts : résidence et Refuge, outre une troisième pour les informations diverses. Mais il peut arriver aussi qu'un même réfugié se trouve par exemple à Schaffhouse, puis à Genève ou à Francfort. Pareillement, en Auvergne même des doublons doivent être évités. Dans les listes des membres des Églises réformées fournies à l'administration royale en 1684 et 1685 par les communautés, celles-ci étaient tellement éclatées que des protestants se rendaient aussi bien à un lieu de culte qu'à un autre. Ainsi, par exemple, huit fidèles fréquentaient tant l'assemblée de La Gazelle que celle de Parentignat. Ils se trouvent ainsi sur la liste des deux localités : aux Martres-de-Vernières, paroisse de Lubilhac d'une part pour La Gazelle, à Parentignat d'autre part²⁵. Malgré obstacles et difficultés, la plupart des protestants d'Auvergne cités ont pu être identifiés et localisés dans leur paroisse de résidence ou d'origine pour les réfugiés, le rebut s'avérant inférieur à 1 %.

Enfin les résultats de l'enquête doivent être insérés dans leur contexte national et régional, évidemment variable durant ces deux siècles et demi. Du point de vue qui nous concerne, la période est marquée par deux actes majeurs qui scandèrent la vie des réformés en Auvergne comme dans l'ensemble du royaume de France : l'édit de Nantes en 1598 et sa révocation en 1685. Toutefois il n'est pas possible de reprendre ici ce qui a été déjà publié

23. *Die Hugenotten in der Schweiz. Le Refuge huguenot en Suisse*, Catalogue d'exposition, Lausanne : Musée de l'Ancien-Évêché, 1985, p. 165.

24. B. RIVET, *Une ville au XVI^e siècle*, op. cit. ci-dessus n. 14.

25. H. HAUSER, « Nouvelles notes », art. cit. ci-dessus n. 3, p. 451 et 457.

pour l'environnement global ou religieux de la France et de l'Auvergne²⁶. Seuls seront rappelés à l'occasion les éléments permettant de comprendre les événements auvergnats.

De la naissance à la reconnaissance (1530-1598)

Comme ailleurs dans le royaume, les premiers signes de la Réforme apparurent dans les années 1530 : Luther avait lancé ses 95 thèses en 1517, publié ses quatre écrits majeurs en 1520, et il avait été excommunié en 1521. Quant aux chemins parcourus par cette « hérésie » pour sa diffusion en France et en Auvergne, ils restent mystérieux pour une bonne part, même si l'on peut penser qu'ils empruntèrent les diverses voies et moyens de communication de l'époque : routes, voies navigables, auberges, couvents, prédication, enseignement, imprimé. En tout cas, à l'échelle de la France, les recherches qui se sont multipliées sur la présence protestante dans le royaume permettent de déceler les milieux qui y furent le plus réceptifs : le Midi plus que le Nord, la ville davantage que la campagne, les moines de préférence au clergé séculier – nous en avons l'exemple avec les 8 chanoines et 5 clercs de la cathédrale du Puy ainsi que le curé de Saint-Voy et les 12 moines de la ville qui abandonnèrent la vie cléricale, « forvoisés hérétiques, luthéristes huguenars, transgresseurs des limites de la vraie foi chrestienne²⁷ » –, les bourgeois, lettrés et artisans de préférence aux agriculteurs selon l'heureuse formule d'É. Le Roy Ladurie « cardeurs huguenots et laboureurs papistes²⁸ ». Pourtant ces conclusions ont été nuancées depuis, comme il apparaîtra avec l'exemple auvergnat.

Par ailleurs, si la carte de l'implantation de la Réforme dans les diverses provinces de France est désormais à peu près établie, reste l'irritant problème de ses causes. Rompant avec l'opinion générale qui l'attribuait aux fameux « abus » du clergé, sans les nier pour autant, Lucien Febvre recentra le débat : à phénomène religieux, cause d'abord religieuse. « La Réforme a été

26. Pour une histoire du protestantisme en Auvergne voir notamment H. HAUSER, *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay*, *op. cit.* ci-dessus n. 3 ; M. BOY et T. REMUZON, *Les protestants du Livradois et du Forez*, *op. cit.* ci-dessus n. 11 ; B. DOMPNIER, « Les protestants d'Auvergne », *op. cit.* ci-dessus n. 2 ; H. HAUSER, « La Réforme en Auvergne, documents », *op. cit.* ci-dessus n. 3.

27. E. MÉDICIS, *Chroniques*, par A. Chassaing, Le Puy : Marchessous, 1869, 2 vol., t. 1, p. 552-553.

28. É. LE ROY LADURIE, *Les Paysans de Languedoc*, Paris : EPHE, 1966, rééd., EHESS, 1985, 2 vol., t. 1, p. 341.

le signe et l'œuvre d'une révolution profonde du sentiment religieux²⁹. » Il fut suivi par Henri Hauser comme par Jean Delumeau puis bien d'autres. La cause est désormais entendue : la Réforme répondit d'abord à un besoin spirituel³⁰. La thèse selon laquelle la Réforme serait fille d'une crise économique, encore tenue voici quelques décennies, n'est plus avancée³¹. Les raisons qui pourraient rendre compte de la répartition du protestantisme en France demeurent encore trop souvent obscures. Certes quelques cas ont pu être éclaircis ici ou là : influence des seigneurs, solidarités familiales ou professionnelles... Il s'agit chaque fois d'exemples limités, évidemment utiles mais qui ne permettent pas une généralisation étendue à l'ensemble du royaume.

Pour le Midi, selon Janine Garrisson-Estèbe « la typologie des calvinistes dans les milieux ruraux peut se résumer ainsi : le seigneur (surtout en Gévaudan, en Agenais, en Provence), le bayle (surtout en Bas-Languedoc), un prêtre "renyé", un notaire, puis quelques artisans, parfois un laboureur³² ». Pourtant même ce tableau doit être nuancé, ainsi pour la Provence. Le cas le plus clair, mais à vrai dire unique, est celui des vaudois, seule « hérésie médiévale » à avoir traversé les persécutions et survécu jusqu'au xvi^e siècle où la diaspora dans son ensemble adopta la Réforme. Or il s'agit d'une population entièrement paysanne, qui constitua le bastion réformé du Luberon dans une Provence où les réformés étaient ailleurs des urbains. Dans ce cas d'exception, l'origine de la Réforme est claire et bien connue. Mais celle de la Réforme en Cévennes, autre bastion protestant rural, reste encore à expliquer.

Qu'en est-il de l'Auvergne ? Une hypothèse a surgi, suite à l'article de P.-F. Fournier sur le circuit de deux prédicateurs vaudois en 1492, au cours duquel ils traversèrent la province³³. L'organisation de la communauté vaudoise était alors fondée sur un corps de prédicateurs itinérants, appelés « barbes » – oncles en piémontais – dont la mission annuelle consistait à visiter et à confesser les fidèles qui se trouvaient, selon les cas, groupés en villages et hameaux ou

29. L. FEBVRE, « Les origines de la réforme française et le problème des causes de la réforme », *Au cœur religieux du xvi^e siècle*, Paris : SEVPEN, 1957, 2^e édit. EPHE, 1968, p. 3-70, p. 26.

30. H. HAUSER, *La naissance du protestantisme*, Paris : PUF, 1962. J. DELUMEAU – T. WANEGFFELEN, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris : PUF Nouvelle Cléo, 1997, 8^e édit.

31. H. HELLER, *The Conquest of Poverty. The Calvinist Revolt in Sixteenth Century France*, Leiden : Brill, 1986 et le compte rendu de G. AUDISIO, « Les origines de la Réforme en France : du nouveau ? », *Revue de l'Histoire des Religions* 206-4 (1989), p. 399-407.

32. J. GARRISSON-ESTÈBE, *Protestants du Midi 1559-1598*, Toulouse : Privat, 1980, p. 34.

33. P.-F. FOURNIER, « Les vaudois en Auvergne vers la fin du xv^e siècle d'après l'interrogatoire de deux barbes », *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, 1942, p. 49-63.

dispersés en fermes isolées³⁴. En 1492 deux prêcheurs vaudois, Jean de Jacopo et François de Girundino, respectivement appelés barbes Pierre et Martin, étaient arrêtés et interrogés à Oulx, dans le val Suse, en Piémont. Leurs interrogatoires nous sont parvenus, publiés et traduits du latin en italien par Marina Benedetti³⁵. En deux mois les barbes ont parcouru plusieurs centaines de kilomètres, depuis le Piémont, passant par le Dauphiné, la Provence, le Vivarais, l'Auvergne, le Forez, Lyon, la Savoie. C'est leur parcours auvergnat qui nous intéresse. Sur cette base Michel Boy a pu écrire : « Il nous est venu à l'esprit que ces communautés rurales pourraient bien, pour certaines d'entre elles, être issues du passage à la Réforme genevoise [...] des familles vaudoises dont l'existence en Auvergne et dans le Massif Central avait été utilement rappelée par P.-F. Fournier³⁶. » Tout en voulant prouver, l'auteur reste prudent, parlant d'une « hypothèse ». Il retient en définitive quatre arguments : « une communauté rurale nombreuse et durable dont on a bien du mal à cerner l'origine autour de Job ; la propension relevée chez les papetiers protestants à trouver refuge [...] dans les terres protestantes aux XVI^e et XVII^e siècles mais où le texte de 1492 signale déjà des communautés vaudoises » ; « les habitudes migratoires des familles de Job » ; « le texte de la curieuse lettre conservée à Genève et publié par H. Hauser où, dans le début des années 1560, les “pauvres frères” des Églises d'Ambert, Job, Saint-Germain et Saint-Bonnet-le-Chastel demandent à la Compagnie des pasteurs qu'on leur envoie un ministre », cette appellation relevant de la terminologie vaudoise. Sans manquer de pertinence, ces arguments peuvent-ils pour autant convaincre ? L'origine du protestantisme dans les campagnes d'Auvergne serait-elle due à une présence vaudoise antérieure ?

La meilleure méthode consiste à revenir aux aveux des deux barbes de 1492. Que disent-ils ? Le premier interrogé, le barbe Martin, déclare être venu avec son compagnon « en Auvergne vers Clermont à savoir au mont du mont Dore, auquel mont plusieurs sont de ladite secte et ils en ont trouvé de nombreux et là leur secte croît beaucoup à cause de la mauvaise conduite des ecclésiastiques ». Cette traduction littérale à partir du latin, langue du

34. Sur les vaudois : G. AUDISIO, *Les vaudois. Histoire des « Pauvres de Lyon » XI^e-XVI^e siècle*, Saint-Rémy-de-Provence : Équinoxe, 2015. Sur les barbes : ID., *Preachers by Night. The Waldensian barbes (15th-16th Centuries)*, Leiden-Boston : Brill, 2007.

35. M. BENEDETTI, *I margini dell'eresia. Indagine su un processo inquisitoriale (Oulx, 1492)*, Spoleto-Milano : Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo & Dipartimento di Studi Storici dell'Università degli Studi di Milano, 2013.

36. M. BOY, « Sur la possible origine vaudoise des protestants livradois », *Groupe archéologique de recherches du Livradois*, Ambert, Favez, 2000, p. 123-125.

procès-verbal, permet de rappeler qu'entre autres difficultés le texte, comme tous ceux de cette époque, ne contient ni ponctuation ni majuscules pour les noms propres. Mais le contexte permet d'affirmer que par « mont Dore » il faut entendre la montagne et non la localité qui porte ce nom aujourd'hui. Peut-être faut-il même l'étendre à ce qui est actuellement appelé les « Monts Dore ». Il s'agit donc d'une zone et non d'un lieu. Plus précise s'avère la déclaration du barbe Pierre : ils sont passés « vers l'Auvergne, Clermont, Issoire, Billom, Brioude et ensuite à Notre-Dame du Puy³⁷ ». Qu'est-ce à dire ?

Qu'il y ait eu quelques familles vaudoises en Auvergne, le fait paraît assuré par la déposition du barbe Martin qui les situe vers le mont Dore. Quant aux cinq localités citées par son compagnon, pouvons-nous en conclure que s'y trouvaient des vaudois ? Rien n'est moins sûr. Ces villes ne pourraient-elles pas constituer seulement des points de repère dans la description d'un itinéraire ? D'ailleurs le texte latin porte *versus*, c'est-à-dire « vers, à côté de » et non « à » ou « dans ». De fait c'est la route classique nord-sud de Clermont au Puy-en-Velay, avec une seule et légère divergence orientale, Billom ; mais peut-être les barbes sont-ils passés vers Billom, Clermont n'étant cité que comme ville majeure de repérage. D'ailleurs, tel qu'il est présenté l'itinéraire lui-même pose problème. Le barbe Martin le décrit tel que dessus. Ensuite du Puy il gagne Beaujeu (69) et de là se rend à Lyon. Mais comment et pourquoi est-il passé du Velay à Beaujeu, d'ailleurs à quelque 50 km au nord de Lyon, alors qu'il aurait dû logiquement passer d'abord par cette ville située pour ainsi dire sur son tracé ? Le barbe Pierre, lui, déclare que venant de Gênes et Nice, ils passèrent par Aix-en-Provence, puis Aubenas et le Vivarais, l'Auvergne et le mont Dore, puis le Forez, Bellevue près de Villié-Morgon, dans les monts près de Beaujeu et de Villefranche, enfin Lyon. Cette fois le sens du trajet est plus logique, nord-sud puis ouest-est. Comment expliquer cette divergence entre les deux barbes qui pourtant cheminèrent ensemble ? Sans doute le barbe Martin n'a pas cité dans l'ordre les villes près desquelles ils sont passés.

De plus, rien ne prouve que nos deux barbes soient effectivement passés par ces villes. D'ailleurs l'auraient-ils fait que ce serait plutôt un argument *a contrario*, vu que les communautés vaudoises étaient rurales. De fait dans leur mission itinérante les barbes font traditionnellement halte chez des fidèles, ce que les diverses sources attestent, notamment les procès. Ainsi quand Pierre Griot, jeune barbe en formation et de retour du Piémont avec son compagnon en 1532 pour une mission en Provence, il doit faire halte

37. M. BENEDETTI, *op. cit.* ci-dessus n. 36, respectivement p. 142, p. 158.

sur la route qui longe la Durance, et il déclare au cours de son procès qu'ils ont logé à Sisteron (04) à l'enseigne de Saint-Marc, puis à Manosque à celle du Sauvage³⁸. De même nos deux barbes Pierre et Martin se retrouvent à Lyon avec six autres barbes à l'auberge des Ciseaux. C'est donc faute de mieux, par nécessité et prudence, que les barbes fréquentaient les auberges. Généralement, ils évitaient les villes car il y était plus difficile de se dissimuler qu'à la campagne; nous pouvons penser qu'ils firent de même en Auvergne. D'ailleurs la seule localisation précise et indubitable de vaudois dans cette province est donnée par le barbe Martin : une zone rurale, celle du mont Dore.

On le voit, la présence de quelques vaudois en Auvergne à la fin du xv^e siècle ne fait pas de doute. En revanche, la seule zone vaudoise certaine ne se retrouve pas dans la carte du protestantisme de cette province au siècle suivant, pas plus que les localités réformées ne sont repérées comme vaudoises au siècle précédent. Deux éléments les plus probants pour vérifier l'éventuel lien entre les deux communautés religieuses, vu les sources dont on dispose, pourraient provenir pour l'un de l'étude des contrats de mariage et des testaments des habitants des futures localités réformées afin de vérifier s'ils présentent les mêmes caractères que ceux des vaudois du Luberon. Mais la tâche serait rude et reste à accomplir, d'autant plus que les sources sont rares. L'autre élément proviendrait de l'examen des patronymes. Il a été montré en effet que les vaudois se mariaient entre eux, que ce soit en Provence, en Dauphiné ou en Piémont. Ils n'hésitaient pas à aller chercher leur conjoint assez loin pourvu qu'il soit vaudois. Ainsi, par exemple, dix époux, arrivés dans le Luberon entre 1494 et 1547, étaient originaires du diocèse de Valence, à quelque 180 km de là. Or les cinq d'entre eux qui se sont installés et mariés dans le village vaudois de Lourmarin provenaient tous de Beauregard, l'un des dix villages vaudois du Valentinois et les cinq portaient un patronyme vaudois : Garnier, Pascal, Raymond.

Cette homogamie religieuse aboutit à la constitution d'un fonds patronymique relativement restreint à tel point que, dans une région donnée, porter un de ces noms entraînait la suspicion d'hérésie, un critère d'identité vaudoise. Il a pu dès lors être établie une liste des patronymes vaudois³⁹. Pour autant bien des habitants de France portant ces noms, dont certains assez fréquents, ne sont pas d'origine vaudoise. Nous trouvons bien quelques familles protestantes en Auvergne qui les portent, comme Pascal à Job, mais

38. G. AUDISIO, *Une inquisition en Provence (Apt, 1532)*, Paris : Champion, 2008, p. 122.

39. O. COISSON, *I nomi di famiglia delle valli valdesi*, Torre Pellice : Collana della società di studi valdesi, 1975.

il reste à établir le lien, par exemple par la migration, entre la souche vaudoise et la descendance auvergnate. Une autre démarche pourrait encore être tentée. De l'important fichier des mariages et des testaments établis à partir des notaires du Luberon entre 1460 et 1560⁴⁰, il est possible d'extraire les immigrés originaires des diocèses de Clermont, du Puy et de Saint-Flour pour vérifier si certains provenaient de localités devenues ensuite protestantes, s'ils se sont installés dans un village vaudois, s'ils s'y sont mariés et avec qui, enfin s'ils portaient également un patronyme vaudois, soit quatre critères de l'identification vaudoise.

Le résultat peut paraître mince : 40 auvergnats apparaissent, 4 comme testateurs et 36 comme épouses ou époux dans des contrats de mariage entre 1461 et 1556. Voilà qui confirme le fait que, dans les campagnes provençales, si l'immigration a été massive à cette époque comme dans le Languedoc d'É. Le Roy Ladurie, elle fut surtout d'origine alpine, le massif Central y étant peu représenté. Si nous passons ces actes au crible des quatre critères ci-dessus, il ressort d'abord, pour ce qui regarde le lieu d'origine, qu'un seul immigré auvergnat provient d'une localité plus tard protestante : Michel Fèvre venant de Job (63), qui se marie en 1507 mais, pas plus que lui, son épouse ne porte un patronyme vaudois et, de plus, il habite Apt. Or, si quelques vaudois s'y sont installés, ils y furent toujours très minoritaires et aucun ne porte ce nom. En outre, aucun Fèvre ou Faivre n'est répertorié comme protestant ni à Job ni ailleurs en Auvergne. Ensuite, en ce qui concerne le lieu de résidence, alors que les immigrés vaudois venus des Alpes se sont regroupés dans une trentaine de villages du Luberon, sur les 40 immigrés 21 se sont installés à Apt et 8 seulement ont élu résidence dans une localité réputée vaudoise. Par ailleurs, l'examen des patronymes de ces immigrés révèle que certains d'entre eux pourraient appartenir au répertoire vaudois : Girard originaire de Vernassal, Jourdan de La Brugère, Antoinette Roux de Chilhac, tous lieux du diocèse du Puy, et Alice Roux, dont nous est donné seulement ce diocèse d'origine. Enfin le choix de l'épouse ou de l'époux prend ici un relief particulier, compte tenu de l'homogamie religieuse des vaudois. Or cette pratique ne se vérifie que dans un seul cas sur les 36 mariages, les deux époux portant un patronyme supposé vaudois : Antoine Girard, originaire de Vernassal (43), épouse Marguerite Garnier de Bonnieux (84) où se trouvait une minorité vaudoise. En somme, la plupart de ces immigrés auvergnats dans le Luberon ne présentent même

40. G. AUDISIO, *Les vaudois du Luberon*, op. cit. ci-dessus note 10 ; Id., *Une ville au sortir du Moyen Âge : Apt-en-Provence (1460-1560)*, Paris : Classiques Garnier, 2014.

pas un des quatre critères d'identité vaudoise et aucun d'entre eux n'en réunit plus de deux. Cette enquête dans l'immigration provençale ne saurait constituer une preuve définitive. Elle vient s'ajouter aux autres éléments. Si l'hypothèse de la « possible origine vaudoise des protestants » d'Auvergne paraît séduisante et méritait d'être examinée, elle ne saurait être retenue, du moins jusqu'ici, faute d'éléments probants.

La question demeure donc, pour l'Auvergne comme pour l'ensemble du royaume, que Robert Mandrou posait déjà voici presque un demi-siècle : « Pourquoi se réformer⁴¹ ? » N'est-ce pas le propre de l'historien de s'étonner et de s'interroger sur les faits du passé ? Il faut en effet mesurer l'emprise de la religion, qui était celle du roi, sur la société entière comme sur chaque individu pour évaluer la révolution, à la fois intérieure et sociale, que représentait l'adhésion aux idées nouvelles, avec les dangers qu'elle comportait. Les tout premiers réformés manifestèrent sans conteste un courage admirable. Ainsi, grâce à une lettre de rémission de 1534, nous apprenons que « à Cusse dans l'archiprêtré de Langeac, un précepteur, “venant des études de la ville de Paris”, endoctrine le fils de neuf ans d'un hobereau local en lui apprenant, pour seule prière, le *Pater* et surtout qu'il n'est nul besoin de “se confesser au prestre, mais à Dieu seulement”. Il faut dire que ce mal-sentant de la foi lisait “ordinairement deux livres de Luter”⁴². »

Mais les réformés de ces premières décennies de l'implantation ne furent pas tous pour autant des héros. Joël Fouilleron a montré que dans le Cantal un certain nombre de paysans suivirent leurs seigneurs passés à la Réforme :

Sur les plateaux au nord du diocèse, entre Blesle et Murat, les Chavagnac, les Girondé, les Molen de la Vernède, tous alliés, jouent les pères fondateurs de la nouvelle opinion et entraînent dans leur sillage, et un sillage durable, les hommes de leurs seigneureries, suivant le principe du *cujus regio, ejus religio*. Les Taillac font de même en Margeride et organisent, en 1578, un prêche dans l'église de Clavières. Aux portes d'Aurillac, Les Giou, offrent leur château pour lieu de prêche et d'assemblée et contribuent à rallier à la Réforme laboureurs et autres ruraux⁴³.

Ce « modèle » de diffusion de la Réforme, que l'on pourrait appeler « seigneurial », a certainement pu jouer en milieu rural, comme ce fut le cas dans le sud-ouest pour les fiefs des Navarre. Ce mode de diffusion peut

41. R. MANDROU (dir.), *Histoire des protestants en France*, Toulouse : Privat, p. 7-44.

42. J. FOULLERON, « La montagne cantalienne et les morsures des déviances religieuses (16^e-20^e s.) », S. BRUNET – N. LEMAÎTRE (dir.), *Clergés, communautés et familles des montagnes d'Europe*, Paris : PUPS, 2005, p. 261-280, p. 262.

43. *Ibid.*, p. 263-264.

expliquer, au moins en partie, la présence réformée en haute Auvergne, rendant compte de l'étonnante dispersion des familles : l'Église de La Gazelle (15) apparaît éparpillée sur seize sites, dont Saint-Illize et Chazieux à plus de trente km !

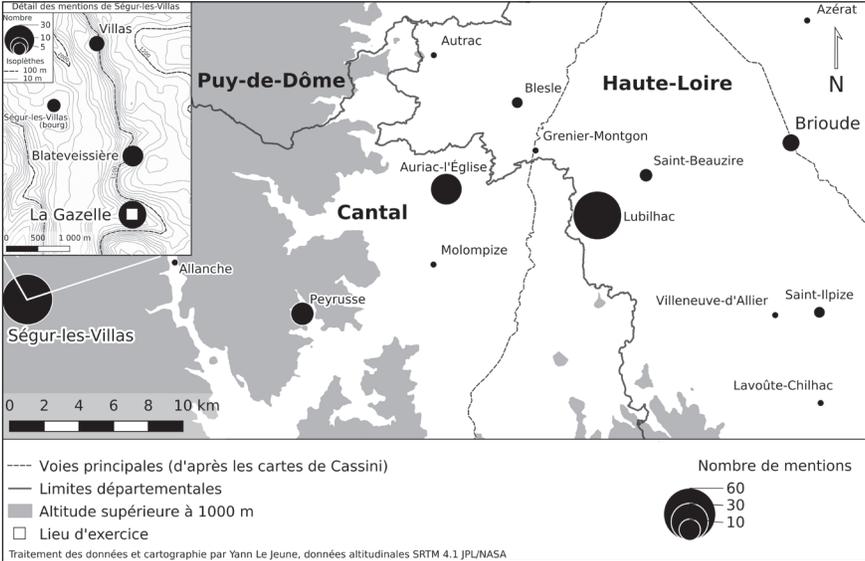


Fig. 1 : lieu d'exercice de La Gazelle

Cet éclatement de la communauté se retrouve dans le Velay. À en croire la liste de la centaine de réformés qui abjurent en 1586⁴⁴, seuls cinq habitent Le Puy ; les autres proviennent de 53 villages ou hameaux du diocèse⁴⁵. Mais la ruralité protestante n'est pas le propre de la haute Auvergne : dans le bas pays, la plus grande partie des protestants de Job (63) est regroupée dans le village de Pailhat, le reste s'égaille dans dix-neuf autres villages ou hameaux. Mais la Réforme n'est pas absente des villes auvergnates. Elle aurait vu ses débuts à Issoire, qui en serait donc le berceau :

Issoire commença la division religieuse. L'élection de Clermont comptait 135 paroisses [...]. Tranquille jusqu'en 1549, elle vit arriver cette année dans ses murs un Jacobin d'Allemagne. Cet homme, dont l'extérieur annonçait la pauvreté, dont les vêtements étaient déchirés, s'adressa aux consuls alors en exercice, à Charles Bonnel et Jean Vial, pour leur demander la passade,

44. B. RIVET, *Une ville au XVI^e siècle*, op. cit. ci-dessus n. 14, p. 414-415.

45. Une carte en a été établie : C. MAILLEBOUIS, « Réflexions sur la pénétration de la Réforme dans le Velay (1530-1560) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1999, p. 243-331, p. 328.

aumône aux voyageurs. Les consuls ayant appris de lui qu'il venait d'Allemagne le questionnèrent sur cette contrée. Il répondit que de grands événements s'y succédaient touchant la prédication du véritable évangile, et qu'il pourrait les en instruire, s'ils se retiraient dans un lieu solitaire et écarté. Piqués de curiosité par cette offre, les deux consuls emmenèrent le voyageur pour souper. Pendant le repas, il leur expliqua les principaux articles de la doctrine luthérienne, les assurant que les princes d'Allemagne, notamment le duc de Saxe, avaient adopté ces opinions avec une grande joie, et que des populations entières s'étaient converties à la nouvelle foi, en entendant les prédicateurs les plus sages et des néophytes éloquents en démontrer la vérité...⁴⁶

Convaincus, les consuls entraînent rapidement d'autres habitants : vers 1550 ils auraient été entre 150 et 200 à partager la foi nouvelle⁴⁷. Ils devinrent même majoritaires en cette cité qui constitua une place protestante suffisamment forte avec remparts, milice bourgeoise et artillerie pour être assiégée par les forces royales en 1577⁴⁸. Clermont connut également la Réforme, les premières alertes étant données en 1546-1547, années où « le régent des écoles avait commis la faute d'“user de livres hérétiques” et de “mal endoctriner les enfants” », ce qui avait entraîné sa fuite⁴⁹.

Au début des années 1560 la Réforme paraît déjà solidement implantée ; en 1559 s'était tenu le premier synode national des Églises réformées. Si nous tentons de saisir la situation auvergnate avant les guerres de religion, soit en 1562, nous disposons d'éléments à la fois peu nombreux et dispersés. Seuls 10 réformés sont identifiés : 6 à Issoire dont 2 moines et déjà un ministre de la Parole de Dieu, 2 au Puy et un seul à Clermont et à Saillant (commune d'Andelat) dans le diocèse du Puy. Le nombre est trop faible pour en tirer quelque conclusion fiable, si ce n'est déjà la diffusion de la Réforme en haute et basse Auvergne. Notons toutefois que Le Puy connut un noyau relativement important : une Église y était dressée dès 1561 selon le chroniqueur local Étienne de Médicis, et en 1564 25 moines et chanoines seraient passés à la Réforme⁵⁰. D'autres Églises se trouvaient alors déjà organisées ainsi à Saint-Voy, dont le curé se serait réfugié à Genève, à Issoire ou encore à Maringues où le 6 juin 1560 une « Police ou règlement de l'Église réformée

46. A. IMBERDIS, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, *op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 49-50.

47. *Ibid.*, p. 60.

48. L. VILLEBOIS, *Triste histoire des sièges d'Ambert et d'Issoire en 1577*, Neuchâtel : Du Pré, 1577, rééd. par M. Boy, Marseille : Lafitte Reprints, 1982, p. III.

49. H. HAUSER, « La Réforme en Auvergne », *op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 91.

50. S. MOURS, *Le protestantisme en Vivarais et Velay*, *op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 41. C. MAILLEBOUIS, *op. cit.* ci-dessus n. 46, p. 292.

de Maringues en Auvergne» y était établie, confirmée en 1627⁵¹. Enfin, d'après la correspondance reçue par la compagnie des pasteurs de Genève, «la seule lettre provenant des Églises d'Auvergne qui nous ait été conservée est une lettre adressée à la Compagnie, en 1562 probablement, par les Églises d'Ambert, de Job, de Saint-Germain-l'Herm et de Saint-Bonnet-le-Châtel», soit surtout la vallée de la Dore et les montagnes du Livradois⁵².

La Réforme était suffisamment implantée en Auvergne pour que la monarchie elle-même le reconnaisse. L'édit d'Amboise, du 19 mars 1563, autorisait le culte protestant dans les faubourgs des villes où ils étaient nombreux. Une liste de ces lieux fut donc établie: «Rolle des villes aux faubourgs desquelles l'exercice de la nouvelle religion a été ordonné⁵³». Voici ce qui fut établi par le Conseil du roi le 6 avril 1563 pour ce qui concerne le gouvernement de Lyon:

- Pour la sénéchaussée du Bourbonnais, aux faubourgs de Vichy
- Pour la sénéchaussée de Clermont, aux faubourgs d'Issoire
- Pour la sénéchaussée d'Auvergne, aux faubourgs de Saint-Pourçain
- Pour le bailliage des montagnes d'Auvergne, aux faubourgs d'Aurillac
- Pour le bailliage du Velay, aux faubourgs de Voisy le Bonnas (Saint-Voy-de-Bonnas, aujourd'hui Mazet-Saint-Voy).

L'implantation de la Réforme au début des années 1560, en se référant aux Églises dressées, serait la suivante selon Samuel Mours⁵⁴ et dans le cadre administratif actuel: Moulins, Saint-Pourçain et Vichy dans l'Allier, Aurillac et La Gazelle dans le Cantal, Mazet-Saint-Voy et Le Puy en Haute-Loire, Ambert, Issoire, Maringues, Saint-Bonnet-le-Chastel, Saint-Germain-L'Herm et Thiers pour le Puy-de-Dôme. Les données chiffrées restent rarissimes. Les deux listes fournies par le consulat de Clermont nomment 54 personnes: 23 qui avaient pris les armes contre le roi en 1567 et 31 qui ont abjuré après la Saint-Barthélemy de 1572. Les doubles éliminés, restent 41. Les autres villes d'Auvergne, Montferrand, Riom, Thiers, Ambert, Brioude, Le Puy, Aurillac, Saint-Flour n'ont pas été épargnées, mais les réformés y constituaient des groupes d'importance très variable et d'ailleurs difficile à préciser.

51. J.-C. DUMONT, *La vie quotidienne des protestants maringuois au XVII^e*, Maringues: Mairie, 1986; transcription: p. 4-10.

52. H. HAUSER, «Notes et documents sur la Réforme en Auvergne» *Études sur la Réforme française*, Paris, Picard, 1909, p. 203-252, p. 237, lettre publiée p. 252.

53. P.-M. BONDOIS, «Centres protestants du gouvernement de Lyon en 1563», *BSHPF* 77 (1928), p. 35-38.

54. S. MOURS, Liste des Églises réformées avec date de leur fondation, *BSHPF* 103 (1957), p. 48, 56, 125, 203.

Quant au contexte de cette période troublée, il ne saurait être question de suivre les événements militaires, faits de sièges, de prises et de pertes de villes, d'escarmouches et de coups de main, ces « guerres de religion » entre les armées royales et/ou ligueuses d'une part et celles des princes et seigneurs huguenots de l'autre. Ces presque quarante années de guerre, traitées par André Imberdis pour l'Auvergne⁵⁵, se caractérisent surtout par leur poids sur la population en levées tant d'hommes que d'impôts, les dégâts et destructions des gens d'armes tant dans les villes que dans les campagnes, les débordements et pillages de la soldatesque, l'insécurité générale, la division entre les deux camps, enfin la prégnance de la guerre dans les mentalités même si les combats, eux, étaient intermittents. De fait, il est bien connu que la période a compté huit guerres, entrecoupées de traités ou d'édits de pacification octroyés par le roi.

L'événement majeur de toute la période à l'échelle du royaume fut incontestablement le massacre de la Saint-Barthélemy à Paris le 24 août 1572 et son retentissement dans le pays et à l'étranger. Il engendra même ce que Janine Estèbe a pu appeler une « saison des Saint-Barthélemy », dont elle a établi une carte : douze autres villes du royaume en furent affectées. Pourtant, outre la Picardie, la Bretagne et la Provence, le grand centre du pays fut épargné, Auvergne comprise⁵⁶. Il faut y voir la marque de la modération du capitaine Combelles à Issoire et surtout celle de François de Montmiron-Saint-Hérem, alors gouverneur de la province, comme en témoigne le procès-verbal de la délibération du Conseil de ville de Montferrand du 2 septembre 1572 : ordre à ceux de la nouvelle religion de ne pas sortir de la ville et, s'il y a apparence qu'ils prennent des armes [...] il faut les mettre en lieu sûr, ce qui dénote autant le besoin de se protéger que de les mettre à l'abri⁵⁷. Le gouverneur aurait même écrit à Charles IX la lettre suivante : « Sire, j'ai reçu un ordre de Votre Majesté de faire mourir tous les protestants qui sont en ma province. Je respecte trop Votre Majesté pour ne pas croire que ces lettres sont supposées, et si, ce qu'à Dieu ne plaise ! l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte trop pour lui obéir⁵⁸. » J. Estèbe estimait plutôt que les ordres transmis par les secrétaires royaux aux diverses provinces furent d'inciter au calme et à la modération : « Nous sommes loin des ordres de massacres et d'extermination que les historiens catholiques ou protestants de l'époque

55. A. IMBERDIS, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, op. cit. ci-dessus n. 3.

56. J. ESTÈBE, *Tocsin pour un massacre*, Paris : Centurion, 1968 ; carte p. 142.

57. AD Puy-de-Dôme, E-dépôt 113 II BB 18.

58. P. LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1866-1876, 24 vol., t. 16, p. 521.

imputent au gouvernement royal⁵⁹.» Nous connaissons aussi l'attitude de l'évêque du Puy grâce à un bourgeois de la ville :

Tout de mesmes monseigneur du Puy ayant esté adverty desditz massacres [de huguenots à Lyon], craignant la fureur de ceulx du Puy, fist venir tous les huguenaultz dans sa maison épiscopalle; où illecq [là] leur fist entendre lesdits massacres & volanté du roy; lesquelz tous ont fait confession de foy & protesté de vivre & mourir à la religion crestienne catholicque, apostolicque romaine; firent leurs pasques le dimenche après⁶⁰.

Une chose est promulguer la loi, une autre la faire appliquer. Prenons l'exemple de l'édit de Nemours du 7 juillet 1585 et enregistré en Parlement dès le 18. Voici comment le présente un bourgeois de Paris⁶¹ :

Le jeudi 18 juillet, le roi alla au palais faire, en sa présence, publier l'édit arrêté avec ceux de la maison de Lorraine et de Guise, contenant la révocation de tous les précédents édits de pacification, faits avec les huguenots, nommément pour ce qui touchait le public exercice de la religion prétendue réformée dont ils font profession, et la déclaration de sa volonté qui était qu'en son royaume ne fût dès lors en avant fait exercice d'autre religion que de la catholique, apostolique et romaine, aux charges et peines au long déclarées en icelui, qui a été imprimé et publié partout.

Suite au traité conclu entre lui et les chefs de la Ligue, Henri III révoquait en effet tous les édits de pacification antérieurs : interdiction totale du culte réformé ; ordre aux ministres protestants de s'exiler et aux fidèles d'abjurer ou de quitter le royaume dans les six mois après la vente de leurs biens ; interdiction aux protestants d'exercer les charges publiques et ordre de rendre les places de sûreté. Comment appliquer des dispositions aussi répressives ? Le protestantisme se voyait interdit alors qu'il était toléré depuis vingt-cinq ans. En Auvergne, des offices étaient tenus par des réformés. Le résultat le plus clair fut la reprise de la guerre en son huitième épisode, qui ne cessa vraiment qu'avec l'édit de Nantes dix ans plus tard. Jérémie Foa pose la question : l'édit de Nemours fut-il appliqué⁶² ? Que l'édit ait été mis en œuvre, il n'en faut pas douter vu le nombre massif d'abjurations par exemple en Provence ou en Normandie en 1586-1587 et le flux d'exilés. Mais les situations

59. J. ESTÈBE, *Tocsin pour un massacre*, op. cit., p. 144.

60. *Mémoires de Jean Burel*, Saint-Vidal : Centre d'étude de la vallée de la Borne, 1983, p. 31.

61. *Journal de l'Estoile pour le règne de Henri III (1574-1589)*, par L. R. Lefèvre, Paris : Gallimard, 1943, 7^e éd., p. 384.

62. J. FOA, « Dans les petits papiers du pouvoir. Abjurations huguenotes du temps de l'édit de Nemours (1585) », T. LIENHARD – I. POUTRIN (dir.), *Pouvoir politique et conversion religieuse*, Rome : EFR, 2017 (internet).

se révèlent très différentes, en fonction des relais royaux en province. L'administration d'ailleurs reconnaît implicitement qu'elle manque d'informations précises dans les lettres patentes enregistrées à la sénéchaussée de Lyon le 22 novembre 1585 : le roi réclame que lui soient envoyées des listes précises, avec nom, prénom, qualité, paroisse de résidence des protestants qui ont abjuré, qui sont partis, qui ont pris les armes, etc. Tout dépendait en réalité de la collaboration des catholiques locaux. Il s'avère en définitive que l'application de l'édit de Nemours fut très inégale suivant les provinces et même suivant les localités. Pour l'Auvergne, quelques signes permettent de penser que les autorités locales, à commencer par le gouverneur Jean-Louis de La Rochefoucauld, chef de la Ligue, se firent les fidèles serviteurs de la volonté royale. La centaine d'abjurations enregistrées au Puy le 13 novembre 1586, auxquelles s'ajoutent 5 d'habitants de Job en novembre 1585, en est un signe. De plus, dans les années 1585-1587, 21 protestants auvergnats se retrouvent au Refuge, dont 16 à Genève.

Cette appréciation concernant Nîmes et l'année 1587 vaut pour l'ensemble du royaume : « On remarquera que la guerre civile n'étoit plus une guerre de Religion, c'étoit le parti des Ligueurs & celui du Roi de Navarre, plutôt que celui des Protestans et des Catholiques⁶³. » Les années 1585 à 1598, même si les combats furent sporadiques et d'intensité variable, restèrent un temps d'agitation et d'insécurité. Ainsi le 15 mai 1588 était signé à Saint-Flour un traité entre tous les partis : réunir 4000 écus pour les reconstructions, régler la possession de divers châteaux, abandonner toutes les procédures, cesser la guerre... Néanmoins, en application de l'édit de Nemours, les protestants furent écartés de la réunion des trois états au couvent des carmes à Clermont le 23 août 1588. La mort d'Henri III en 1589 aggrava la confusion vu l'incertitude de la succession au trône : l'Auvergne était désormais divisée en cinq partis, à savoir ceux du roi (Clermont, Montferrand, Cusset, Usson, Thiers, Blanzat) ; de Maine (Billom, Langeac, Ébreuil, Saint-Germain, Courpière, Herment, Ennezat, Olliergues, La Chaise-Dieu, La Tour, Sauxillanges) ; de Nemours (Riom, Aigueperse, Saint-Pourçain, Brioude, Ambert et Arlanc) ; de Valois (Issoire, Maringues, Vic-le-Comte, Saint-Amand, Les Martres, Cébazat, Néchers, Beaumont, Saint-Saturnin, Besse) et d'Espagne (très dispersé)⁶⁴.

La documentation, pour ces premières décennies de la Réforme auvergnate, n'autorise guère une analyse sociologique. Seules les listes déjà signalées de Clermont et de Saint-Flour peuvent en permettre une approche. Sur les

63. J.-F.-D. de MAUCOMBLE, *Histoire abrégée de la ville de Nîmes*, Amsterdam, 1767, p. 87-88.

64. A. IMBERDIS, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, *op. cit.* ci-dessus n. 3, p. 497.

33 Clermontois cités en 1564 et 1567 se trouvent 24 dont la profession est indiquée. N'y figure aucun métier de la terre. En revanche la noblesse est représentée avec un membre, le commerce avec deux marchands et un regratier⁶⁵, les services avec un notaire, un hôtelier, un serviteur, un factotum et surtout l'artisanat avec 16 hommes : 3 cordonniers, 3 couturiers, 3 menuisiers et 3 orfèvres, enfin un seul pour chacun des autres métiers (armurier, horloger, maçon et serrurier). La part de l'artisanat s'y révèle majeure. La liste de ceux qui abjurèrent au Puy le 13 novembre 1586, suite à l'édit de Nemours, est plus fournie avec 103 noms, dont une seule femme. Des 102 hommes, 2 sont nobles (à Monistrol et à Draussanges, commune de Tiranges). Seuls 5 sont habitants du Puy et pour 4 le métier est précisé : 2 notaires et 2 boulangers. Pour le reste, nous ne connaissons la profession que d'un seul qui est tailleur à La Blache (commune de Chaspinhac). Toutefois le lieu de résidence, indiqué pour 93 sur 103, peut fournir une indication. Si l'on excepte les 5 qui résident au Puy et le seul artisan mentionné par ailleurs, un tailleur, qui n'y habite pas, les 87 autres se répartissent en 31 habitant le chef-lieu de 9 paroisses et 57 qui s'éparpillent en 16 autres hameaux ou fermes isolées, dont six d'ailleurs n'ont pu être localisés. Il n'est pas outrancier de les supposer paysans, d'autant que, dans les actes notariés de l'époque par exemple, les hommes dont la profession n'est pas précisée sont généralement agriculteurs comme nous le verrons.

Le bilan qui peut être établi à la fin du siècle montre un ensemble protestant relativement peu important, ne disposant de majorité dans aucune ville. La Réforme est implantée aussi bien en ville, dans les classes moyennes et l'artisanat, qu'à la campagne chez les agriculteurs. Enfin elle apparaît très dispersée, non seulement entre basse et haute Auvergne, mais à l'échelle même d'une Église. Dans le haut pays, c'est le cas notamment à La Gazelle ou au Puy, tandis que les points forts sont Aurillac et Saint-Flour ; dans le bas pays, la dispersion se constate à Job et les points d'ancrage se trouvent à Clermont, Issoire et Maringues.

De Nantes (1598) à Fontainebleau (1685)

L'édit de Nantes, promulgué par Henri IV en avril 1598, constituait en réalité plus un compromis qu'un « édit de tolérance », la tolérance telle que nous la concevons étant alors parfaitement anachronique comme la suite le montra

65. *Regratier* : commerçant qui achète en gros et vend au détail.

et comme Elisabeth Labrousse l'a bien noté, considérant les deux parties en présence : « Ni l'une, ni l'autre ne préconisait une tolérance dans laquelle elles ne voyaient que démission et criminel indifférentisme religieux⁶⁶. » De fait, l'édit ne donna satisfaction à personne : chaque parti le considérait comme un pis-aller. La preuve en est la lenteur avec laquelle la plupart des parlements consentirent à l'enregistrer : février 1599 pour Paris, dont dépendait l'Auvergne, janvier 1600 pour Toulouse dont relevait le Velay. Néanmoins, en accordant aux protestants des droits de culte, des droits civils et politiques ainsi qu'un certain nombre de lieux de refuge, dont soixante places de sûreté, il changea sensiblement leur statut. Il mit fin à la 8^e guerre civile et eut de surcroît l'avantage, contrairement aux édits précédents, de s'inscrire dans la durée, puisqu'en vigueur pendant presque un siècle.

Restait à mettre en œuvre l'édit. Il fallait déterminer dans chaque province notamment les lieux dans lesquels le culte serait autorisé. Mais il fallut répondre à bien d'autres difficultés. Chaque province devait être visitée par deux commissaires royaux envoyés à cet effet, l'un catholique et l'autre protestant. Un peu partout dans le royaume, les réformés se plaignent des lacunes et de l'insuffisance de l'édit dans plusieurs cahiers soumis au Conseil du roi entre 1601 et 1615. Le 28^e article d'un cahier de doléances des protestants d'Auvergne et examiné au Conseil en septembre 1601 décrit la situation dans laquelle ils se trouvent : « L'édit n'ayant pas été exécuté [...] ceux de la religion y reçoivent mille indignités. Toutes les assemblées pour prier Dieu leur sont étroitement défendues [...], ils n'ont aucun lieu pour enterrer leurs morts et leurs enfants leur sont enlevés pour les faire baptiser en l'Église catholique⁶⁷. » Grâce au journal de Jean Burel, le bourgeois du Puy, nous pouvons suivre la procédure qui y fut observée. Les deux commissaires députés par le roi pour le Languedoc étaient M. de Saint-Félix, président du parlement de Toulouse pour les catholiques, et M. du Faur de Pujol pour les protestants, qui arrivèrent au Puy le 17 mars 1601. Les protestants de la ville, qui n'étaient que quatre alors qu'ils prétendaient être plus de cent, prévinrent leurs coreligionnaires des villages et bourgades alentour. Ils réclamèrent une maison avec son jardin, qui avait été achetée par un des leurs, pour en faire leur cimetière et un lieu pour prêcher. Vu leur faible nombre, les commissaires refusèrent. Quant au lieu de prêcher ils voulaient Saint-Voy, provoquant les protestations des

66. É. LABROUSSE, *La révocation de l'édit de Nantes*, Paris-Genève : Payot-Labor et Fides, 1985, p. 32.

67. Cité par F. GARRISSON, *Essai sur les commissions d'application de l'édit de Nantes. Règne de Henri IV*, Montpellier : Déhan, 1964, p. 104.

gentilshommes; alors ils demandèrent Vorey. Le tout suscitant des troubles dans la ville, des bandes d'enfants poursuivant les ministres... Jean Burel conclut ainsi l'épisode: «Donc grand division & grandz menasses contre la povre ville. Dieu la veillhe préserver et son églize!⁶⁸»

Les commissaires Leguay et Chandieu, ayant appliqué l'édit dans le Lyonnais, le Forez, le Bourbonnais et le Berry en septembre 1600, n'avaient pas visité l'Auvergne. En septembre 1601 le Conseil du roi examina le cahier de doléances déjà cité et, en réponse, le roi y envoya à nouveau deux commissaires, Frère et Chandieu. Arrivés à Riom début septembre 1603 ils établirent les exercices de concession dans les sénéchaussées de Riom (Pailhat et Maringues) et de Clermont (Champs et Issoire) ainsi que dans le bailliage d'Aurillac (La Gazelle et Calvinet)⁶⁹.

En 1612 de nouveaux commissaires, Jean de Génicourt et Abel de Coussay, se trouvent à Issoire, les habitants protestants requérant qu'ils établissent le culte dans leur ville, et trois députés de Montferrand leur adressent la même requête pour la leur. La réponse est négative à cette dernière, fondée sur les arguments suivants: aucun habitant de la ville n'est réformé; aucun n'a demandé l'établissement du culte dans la ville; jamais la religion réformée n'y a été organisée; enfin, le bailliage de Montferrand ayant été réduit à la ville seule depuis 55 ou 60 ans, il ne correspond pas aux règles fixées par l'article 11 de l'édit qui prévoit deux lieux de culte par bailliage ou sénéchaussée et qui précise: «Voulons et entendons sous le nom d'anciens bailliages parler de ceux qui étoient du temps du feu roi Henri notre très honoré seigneur et beau-père.» L'Auvergne comptait alors trois sénéchaussées (Clermont, Riom et Le Puy) et un bailliage (Saint-Flour). Les commissaires concluent d'ailleurs qu'ils soupçonnent les protestants de vouloir non pas tant établir un culte à Montferrand qu'en faire «un rempart et fortification en cas de trouble⁷⁰».

Le mémoire des deux commissaires établi à Issoire le 8 février 1612 au terme de leur mission énonce en 21 articles leurs décisions sur les points litigieux soulevés par les représentants de la communauté réformée: aucune distinction ne doit être faite entre catholiques et réformés pour les charges publiques; pour la vérification des comptes publics, doivent y être nommés aussi des protestants comme auditeurs des comptes; les protestants ne doivent pas être imposés pour tout ce qui concerne le culte et les bâtiments

68. *Mémoires de Jean Burel, op. cit.* ci-dessus n. 61, p. 483.

69. F. CHEVALIER, «Les difficultés d'application de l'édit de Nantes», M. GRANDJEAN et B. ROUSSEL (éd.), *Coexister dans l'intolérance. L'édit de Nantes (1598)*, Genève: Labor et Fides, 1998, p. 303-320, p. 308.

70. AD Puy-de-Dôme, AD 63, 3 E 113 Dép. II GG 35, 24 février 1612.

catholiques; doit être signalée aux commissaires toute contravention à l'édit; interdiction de déterrer les corps et les jeter à la voirie; défense de faire courir de faux bruits et de provoquer des soulèvements populaires; une enquête est ordonnée sur l'emprisonnement d'un protestant sans motif; rappel aux présidiaux de respecter les édits et de renvoyer aux chambres mi-parties s'il y est fait appel et que, pour les enquêtes concernant les protestants, y soit adjoint un membre de la religion; que les consuls ne fassent aucune distinction entre catholiques et protestants lorsqu'ils engagent un maître d'école et pas davantage entre les élèves pour les recevoir aux écoles ou aux collèges; interdiction de refuser à un protestant de résider dans une ville du fait de sa religion; obligation à tous les lieux où se trouvent des réformés de leur fournir un cimetière; ordre de restituer aux protestants les legs à eux faits et dont des catholiques se sont emparé... Cette liste montre assez les tensions qui persistaient vingt ans après la promulgation de l'édit de Nantes.

Pourtant tout n'était pas réglé: en 1617, deux nouveaux commissaires, les sieurs de Thévin et de Rouveray, gagnent l'Auvergne «pour l'exécution des édits concernant la religion prétendue réformée». En mai 1618, suite à une requête à eux présentée, tendant à ce que le culte soit libre dans la ville de Montferrand et ses faubourgs, les consuls de la cité s'y opposèrent fermement en se référant à la sentence des commissaires de 1612, dont ils rappelaient les arguments et demandèrent «d'imposer un silence perpétuel auxdits de la religion et leur faire défense de plus présenter telle requette en ladite ville⁷¹».

En fin de compte, quatre lieux de culte furent reconnus aux protestants d'Auvergne: Maringues, Parentignat, Job-Pailhat et, pour le haut pays, La Gazelle malgré les récriminations du Consistoire qui proposait plutôt les faubourgs de Murat ou d'Allanche. L'attribution de La Gazelle paraît étrange. De fait, comme l'a souligné Joël Fouilleron⁷²:

L'article dix de l'édit de Nantes prévoit d'octroyer aux réformés deux lieux de culte par bailliage principal. Les huguenots haut-auvergnats, au lieu de deux, n'en obtiennent qu'un. Et quel exil, ce lieu, situé hors du ressort du bailliage d'Aurillac, bien qu'accordé pour second lieu de ce même bailliage. Rien d'une gâterie, cet écart de La Gazelle, soudain tiré de l'obscurité par la concession du 13 septembre 1603, cette mise au vert, cette ruralisation à l'extrême, sous-tendue par une vision dépréciative de la montagne...

D'ailleurs il n'y eut jamais de temple, le culte ayant lieu dans la maison d'un des anciens et, bien souvent, ce lieu peu attractif demeura sans pasteur.

71. *Ibid.*, 3 E Dép. II BB 39, P° 634 v°, 28 mai 1618.

72. J. FOUILLERON, *op. cit.* n. 43, p. 265.

Établi irrégulièrement d'après l'édit lui-même, éloigné des bourgs les plus proches, à 10 km d'Allanche, 16 de Marcenat et 18 de Murat, il constituait une véritable entrave à la pratique de la communauté réformée. Ce choix est aberrant, puisqu'il est donné comme second lieu de culte pour le bailliage d'Aurillac alors qu'il se situe hors de son ressort étant dans la sénéchaussée de Riom. C'est pourquoi il est permis de penser qu'il fut calculé : les catholiques comptant sans doute sur l'isolement et l'altitude (plus de 1 100 m) pour éroder voire éliminer le protestantisme des hautes terres.

Cette situation inconfortable ne cessa de susciter de part et d'autre irritations, réclamations, contestations. De sorte que, loin de résoudre les difficultés, l'édit tout en sauvegardant officiellement la paix créa sur place une tension latente au sein des populations qui, tant bien que mal, établirent parfois une sorte de *modus vivendi* leur permettant de « coexister dans l'intolérance » (M. Grandjean et B. Roussel) tout en entraînant des comportements hostiles, tel celui rapporté par Esprit Fléchier, futur évêque de Nîmes, se trouvant en Auvergne en 1665 : « Cet honnête homme [*de Clermont*] [...] me dit encore [...] qu'il ne veut rien acheter de tout ce qui vient de Maringues, parce que les huguenots y ont un prêche⁷³. » Le climat social se dégrada sensiblement à partir des années 1660 par la volonté de Louis XIV d'appliquer l'édit « à la rigueur » c'est-à-dire d'interdire ce qu'il n'autorisait pas expressément : fermeture et destruction de temples, professions interdites, logement des gens d'armes, etc. Nous en saisissons concrètement les conséquences en Auvergne. D'abord avec les abjurations qui s'égrènent au fil des mois et des années et qui, sans être massives comme après 1586, n'en sont pas moins significatives : 18 pour la période 1660-1685, qui se situent entre 1661 et 1684, soit moins d'une par année. De même pour le flux des réfugiés : 31 entre 1600 et 1684, soit en moyenne un tous les trois ans.

Certes les réformés étaient officiellement et théoriquement reconnus comme sujets du roi et libres d'exercer leur religion. Mais ce fut aussi le temps, après le concile de Trente (1545-1562) obsédé par la fracture réformée, de la reconquête catholique, dont les principaux acteurs furent la Compagnie du Saint-Sacrement à partir de 1630 et certains ordres religieux tels les jésuites ou encore les confréries... Leur but était la reconquête catholique du royaume, une sorte de croisade pour le bien de la société et le salut des âmes. Quelques exemples suffiront à montrer la situation délicate en laquelle se trouvaient

73. E. FLÉCHIER, *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne en 1665*, par M. Chéruel, Paris : Hachette, 1862, p. 90.

les protestants d'Auvergne durant cette période, entre l'édit de Nantes et sa révocation.

Voici d'abord le cas de Jacques Chabrol, avocat au parlement de Paris mais exerçant à Riom et protestant. Il parvint à convertir à sa religion sa fiancée, Jeanne de Basmaison, fille de Catherine de Murat, l'une des puissantes maisons d'Auvergne, qu'il épousa par devant le ministre de Maringues. De plus l'oncle de l'épouse, M^e Antoine de Murat, était conseiller du roi et lieutenant général du roi en Auvergne. Il porta l'affaire devant le Conseil de ville de Riom, arguant du fait que le mariage était nul, puisque contracté sans l'accord des parents de la fiancée, équivalant donc à un rapt. En sa séance du 20 novembre 1628 le Conseil décida :

Lesdicts consuls yront trouvé ledict Chabrol et luy dénonceront de la part de ladicte ville qu'elle ne veult et n'entand point qu'il soict et demeure leur habitant comme il prétand par le moyen de son mariaige et le sommeront de vuyder ladicte ville avec sa femme dans le jour et, affaulte de ce faire, l'expulseront hors d'icelle dans demain comme estant sa demeure préjudiciable au publicq parce que, comme il est certain, il dogmatize et fait courir des petitz livretz par ceulx de sa religion et, par le moyen de ce, attire et peult cy après attirer un grand nombre d'habitans, voire y appeler des estrangiers de sa dicte religion en sorte que, par succession de temps, ladicte ville se trouveroict peuplée d'huguenots au lieu que de tout temps elle a vescu en la foy et religion catholique apostolique romaine...⁷⁴

Cette disposition contrevenait aussi bien à l'édit de Nantes qu'aux dispositions des commissaires de 1612. Expulsé de Riom, Chabrol, qui était juriste, fit appel de cette décision à la Chambre de l'édit qui condamna la ville aux dépens, lui ordonna de supprimer l'arrêt d'expulsion et plaça Chabrol et sa famille sous la protection du roi.

Les agents de la conversion se heurtaient à une difficulté : comment rendre attractive la conversion au catholicisme ? De fait, un ministre qui abjurait perdait son gagne-pain. Depuis 1615 le clergé de France consacrait 30 000 livres par an pour assurer des pensions aux convertis de marque. Nous en voyons l'application dans la province : « Le receveur général d'Auvergne confesse avoir reçu du receveur des décimes du diocèse de Clermont la somme de 904 livres à cause de la crue des ministres et autres convertis à la religion catholique apostolique romaine l'année dernière 1627...⁷⁵ » Cette pratique trouva son aboutissement au cours des années 1670 dans la création

74. Archives communales Riom, BB 44, f° 55. Les informations sur Riom sont dues à l'aimable obligeance de Francine Mallot, ancienne directrice des archives communales de la ville.

75. AD Puy-de-Dôme, 1 G 1660, n° 6.

par Paul Pellisson, ancien huguenot, de la « Caisse des Économats », appelée « caisse des conversions » par les huguenots.

Autre pression, à l'occasion du mariage. Dans le cas d'un « mariage mixte », l'abjuration était requise. Dans une lettre adressée à l'évêque de Clermont le 8 février 1663, Marie Amblard de Maringues, « née, nourrie et instruite dans la religion prétendue réformée », déclare qu'elle s'est engagée par devant le notaire du lieu à épouser Pierre de Bairol. Elle demande au prélat une dispense car c'est alors la période du carême. L'évêque la lui accorde sous la condition de son abjuration. Le curé délivre le même jour le certificat suivant : « J'ai donné la bénédiction nuptiale à Sr Pierre de Bairol et dam^{elle} Damblard, après avoir reçu d'elle l'abjuration ci-dessus⁷⁶. »

Par ailleurs le contrôle du culte se resserre. Claude Burin, syndic du clergé du diocèse de Clermont, adresse une lettre à l'intendant en décembre 1666 : il a été averti que le seigneur de Saint-Floret, qui est réformé, « fait venir et loge dans le bourg un ministre qui y fait publiquement exercice et prêche de la R.P.R. ». Or le culte n'y étant pas expressément autorisé, puisque n'étant pas un des deux lieux de la sénéchaussée, y est donc interdit. L'intendant ordonne de transmettre la plainte au seigneur et au ministre concernés. Cette démarche n'eut guère de suite si l'on en juge par la nouvelle plainte adressée par le même au même en 1669, donc trois ans plus tard : « Mr Bigot, ministre de Parentignat depuis quelques années s'est établi à Saint-Floret où il fait publiquement exercice de la R.P.R. ». De plus il souligne que le seigneur du lieu n'y habite plus depuis dix ou douze ans, mais réside en haute Auvergne. Cette précision importe : le ministre ne peut se prévaloir de pouvoir y exercer comme « lieu de culte de fief ». Il signale que, de toute évidence, l'ordonnance de l'intendant du 11 décembre 1666, interdisant audit ministre de ne plus y exercer, est restée lettre morte puisqu'il continue son exercice au château du lieu deux jours par semaine. Le prêtre demande en conséquence à l'intendant de réitérer son interdiction, obligeant le ministre à résider à Parentignat – lieu de culte reconnu – sous peine de 500 livres d'amende. L'intendant convoque le ministre pour l'entendre. En réponse, Isaac Vigot lui adresse en avril 1669 une supplique : Claude Burin, le prêtre qui l'accuse, a été mal informé ; de fait « il a été obligé, pour affaires domestiques, de demeurer à Lyon et en Bourgogne depuis la fin de décembre dernier jusqu'au 9^e de ce mois et, avant son voyage et depuis son retour, il a été tous les dimanches à Parentignat et n'a pas exercé sa charge à Saint-Floret ». En conséquence il demande à être relevé de l'assignation à comparaître. Le 29 avril sa requête était transmise

76. *Ibid.*, n° 7.

à C. Burin. Lequel réagit aussitôt par un nouveau courrier : il peut prouver que Vigot a exercé son ministère dans le château de Saint-Floret pendant plusieurs années en l'absence du seigneur ; la requête du ministre est un « pur déguisement pour couvrir son crime », et de réitérer sa demande de lui interdire d'exercer hors de Parentignat⁷⁷.

Des années plus tard, en mars 1685, le curé de Saint-Beauzire se plaint auprès de l'intendant de ce que, alors qu'il a depuis un an alerté le juge, Jean et Isaac Fauchier, laboureurs des Bordes, hameau du village, « se prévalant de leurs grands biens et commodités par leur commerce de bestiaux, attirent plusieurs personnes de la religion prétendue réformée pour faire des assemblées et convocation jusque-là qu'ils ont été surpris avec le ministre de La Gazelle, tous assemblés faisant leur exercice ordinaire comme s'il y avait dans ledit lieu un prêche établi ». Depuis, l'affaire traîne... Les accusés ont interjeté appel de la sentence... Finalement, le 25 mai 1685, l'intendant condamne chacun desdits Fauchier à 100 livres d'amende, la moitié au curé et l'autre aux pauvres. Pourtant, désabusé, le curé écrit le mois suivant au secrétaire de l'intendant : « Je vous envoie l'ordonnance de M. l'Intendant contre les calvinistes de ma paroisse qui ont traité avec moi ; mais ils n'en sont pas plus sages et se rendent même plus insolents ; je ne cesserai pas de prendre garde de leurs actions et faire mes verbaux de tout ce qui se passe pour en donner avis à mon dit seigneur⁷⁸. »

Enfin la question des biens des émigrés ajoutait encore à la tension. Si elle devint cruciale suite à la Révocation pour leur gestion, elle se posa dès avant. Encore fallait-il disposer d'une liste précise des exilés. Cette monarchie dite absolue avait pourtant du mal à réunir les informations, comme l'atteste cette lettre du roi à l'intendant d'Auvergne⁷⁹ :

M. de Bérulle, par ma lettre du 25^e du dernier je vous ai fait connaître qu'il était mon intention à l'occasion de mes sujets de la R.P.R. qui se sont absentés ou s'absente [*sic*] de leur demeure ordinaire pour passer dans les pays étrangers. Maintenant je vous écris celle-ci pour vous dire qu'en faisant sur ce sujet une recherche exacte vous observiez particulièrement d'être éclairé du nombre desdits de la R.P.R. de chaque lieu de votre département qui ont quitté mon royaume depuis deux ans pour se retirer dans les pays étrangers, afin de m'en envoyer un mémoire le plus tôt qu'il sera possible concernant le lieu où ils demeuraient, l'élection, leurs qualités ou leur art, mestier, vacation commerce ou emploi, leur âge, leurs facultés, s'ils sont mariés, le nombre de leurs enfants, leur âge et s'ils

77. *Ibid.*, n° 1-4.

78. *Ibid.*, 1 C 7338, n° 3-4.

79. *Ibid.*, n° 1.

les ont menés avec eux ; à quoi, ne doutant pas que vous ne vous conformiez, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu... À Versailles, le XXVIII^e jour d'avril 1685.

Le résultat de ces pressions à la conversion se lit dans les abjurations enregistrées au cours de ces années : Pierre Bourlhonne et son frère également nommé Pierre, métayers dans la paroisse de Job, et Catherine Solviche la femme de l'un en 1665 ; Pierre Pegeon, de Valcivières, en 1666. Vingt-trois autres, dont 12 à Job y compris les trois ci-dessus, ont également abjuré entre 1660 et 1680. C'est peu. Il y en eut sans doute d'autres. L'érosion était à l'œuvre.

Grâce à des données plus précises, il est possible d'établir un état des réformés d'Auvergne à la veille de la Révocation, ainsi le *Mémoire* de l'intendant Bérulle envoyé le 18 juin 1685⁸⁰. Il décrit la situation. Le temple de Maringues, qui date de 1603 et celui de Pailhat ont été concédés au titre des deux lieux de culte dans la sénéchaussée de Riom. Parentignat a été attribué en 1604, les catholiques s'étant fermement opposés à ce que ce soit Issoire, considéré comme premier lieu de culte de la sénéchaussée de Clermont alors que la localité se trouve dans la sénéchaussée de Riom. De sorte que celle-ci a trois lieux de culte et que celle-là n'en a pas, en contradiction avec l'édit de Nantes. De même pour La Gazelle, comme il a été vu. Sans tenir compte de la réalité locale, l'intendant conclut qu'il y a quatre « temples » dans une même sénéchaussée et que, par conséquent, deux pourraient être supprimés. Sont donnés les noms des quatre ministres desservant les Églises. Quant aux propriétés des consistoires, elles sont minimes. Ceux de Pailhat et de La Gazelle n'ont aucun bien foncier, « hors une petite maison destinée au logement pour le ministre dudit lieu de Pailhas, laquelle est abandonnée, et la place où estoit le temple ». À Maringues une maison et verger et à Parentignat « une voûte ou logement destiné aux bestiaux [...]. Le ministre s'en servoit et elle est présentement abandonnée. » Ce qui en ressort, par comparaison avec les biens des consistoires méridionaux, c'est l'indigence voire la misère de ceux d'Auvergne.

Quoique ces informations soient précieuses, ce qui nous importe est le dénombrement précis de la population réformée. Les ministres et anciens, pour chaque lieu de culte et sans doute à la demande de l'intendant, dressèrent la liste détaillée de ceux qui le fréquentaient, soit un total de 194 familles et environ un millier de réformés pour les quatre communautés d'Auvergne, alors qu'ils pouvaient être 5 000 sur le haut plateau, à la limite des départements

80. Voir H. HAUSER, « Nouvelles notes sur la Réforme en Auvergne », *op. cit.* n. 3.

actuels de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Nous pouvons y lire les noms et prénoms, mais aussi le sexe, le lieu de résidence et parfois la profession. Dès lors une approche sociologique est possible. Si nous tentons une pesée globale des quatre Églises, sur les 153 hommes dont l'état ou la profession est précisée figurent 62 paysans, le plus souvent dits laboureurs, mais aussi 6 vigneron à La Gazelle et 3 journaliers à Pailhat. Suit le même nombre d'artisans, puis 33 hommes dans les services, dont 5 marchands, 4 ministres, 4 médecins, 3 écuyers donc nobles. Le caractère rural, noté dès le siècle précédent, reste donc marqué. Il s'accroît même si nous comptons parmi les travailleurs de la terre les 15 qui ne se voient affecter aucune profession. L'argument autorisant cette affectation se trouve dans le fait que certains hommes, tels Samuel Bouchat ou Antoine Sigot, sans profession sur la liste de La Gazelle, sont dits laboureurs sur celle de Parentignat, les deux listes étant établies le même jour.

Pourtant cette vision d'ensemble rend mal compte de la diversité des situations. La communauté de La Gazelle sur les 43 métiers connus compte 24 agriculteurs, 11 artisans dont 7 tisserands, tandis que ne figurent que le ministre Pierre Astruc et un chirurgien dans le secteur des services. La grande majorité y vit donc de la terre. La composition sociale est différente à Parentignat : sur les 15 dont le métier est indiqué nous trouvons encore 7 laboureurs, mais également 7 artisans, le secteur tertiaire n'étant représenté que par le ministre Isaac Vigot. Notons que tous les paysans résident dans la région de Lubilhac près de Brioude, que 3 artisans habitent dans la ville voisine d'Issoire et 4 à Saint-Floret, à l'ouest de cette ville, ainsi que le pasteur lui-même, sous la protection de la dame du lieu, Louise de L'Oriol de sorte qu'aucun fidèle venant au culte à Parentignat n'y habite. Cette petite communauté est ainsi partagée à égalité entre agriculteurs et artisans. Celle de Pailhat, dans la paroisse de Job, la plus dispersée après La Gazelle avec treize sites, compte 69 hommes au métier connu : 25 agriculteurs, 38 artisans et 6 autres (le ministre Louis des Maizeaux, 2 marchands et 3 voituriers). Ici la hiérarchie s'est inversée : les artisans prennent le pas sur les laboureurs avec deux dominantes : 23 sabotiers et 10 scieurs de bois, autrement dit des scieurs de long. C'est une communauté de gros bourg déjà urbanisée. Enfin le quatrième lieu d'exercice se trouve dans le faubourg du Pont à Maringues. Ce qui frappe d'emblée est que, contrairement aux trois autres, la communauté est particulièrement resserrée : les 29 foyers habitent tous la localité. La liste ne présente que 18 métiers d'hommes : 5 dans l'artisanat et 13 dans le secteur tertiaire. Le caractère urbain y est très marqué par l'absence de travailleurs de la terre et la prééminence des services avec, outre le ministre Théodore de La Chaumette, 4 marchands, 2 avocats, 2 bourgeois, 2 médecins... Ainsi les Églises protestantes d'Auvergne se révèlent à la fois très

dispersées et fortement marquées par la ruralité sans s'y réduire totalement. Elles présentent donc un profil original dans l'ensemble réformé du royaume en cette fin du XVII^e siècle. Elles offraient une situation particulièrement fragile face à la lente et progressive politique d'exclusion et d'étouffement qui aboutit à la révocation de l'édit de Nantes.

(à suivre dans le prochain numéro)

RÉSUMÉ

L'Auvergne passe pour avoir été un bastion catholique, peu sensible à la Réforme. Pourtant les idées luthériennes s'y implantèrent dès les années 1530 et le protestantisme y est encore présent à la veille de la Révolution. L'auteur tente une approche à partir des personnes et non des institutions dans les quatre départements (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) et autour des quatre lieux de culte autorisés (Maringues, Job, Parentignat, La Gazelle). Le fichier de quelque 1 500 personnes révèle une communauté peu nombreuse, dispersée, indigente, fortement rurale. La persécution, avant l'édit de Nantes (1598) et après sa révocation (1685), a entraîné à la fois une notable érosion, une forte émigration mais aussi une tenace résistance sur place.

SUMMARY

The Auvergne is known as a Roman Catholic province. However, Lutheran ideas made their way into this area as early as the 1530s, and Protestantism could still found there on the eve of the Revolution. The approach of this article is based on the people themselves, and not on the institutions in the four departments (Allier, Cantal, Haute-Loire, and Puy-de-Dôme) and the four places where the worship was authorized (Maringues, Job, Parentignat, and La Gazelle). The file, which numbers about 1,500 people, shows a community that is small, destitute, and highly rural. The persecutions, before the Edict of Nantes (1598) and after the Revocation (1685), were accompanied by a significant erosion in numbers and a high rate of emigration, but also a firm local resistance.

ZUSAMMENFASSUNG

Die Auvergne ist als eine den reformatorischen Gedanken wenig zugewandte katholische Hochburg bekannt. Es bleibt aber festzuhalten, dass lutherisches Gedankengut dort ab den 1530er Jahren Fuß fasste und bis zum Vorabend der Revolution der Protestantismus dort zu finden ist. Der Verfasser nähert sich dem Thema über Personen und nicht über Institutionen in den vier Departements (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), sowie über die vier genehmigten Gottesdienstorte (Maringues, Job, Parentignat, La Gazelle). Die Kartei von ungefähr 1500 Personen legt offen, wie klein und zerstreut die Gemeinde war, wie stark sie ländlich und von geringer Wirtschaftskraft geprägt war. Die Verfolgungen vor dem Toleranzedikt von Nantes (1598) und nach dessen Aufhebung (1685) haben vor Ort spürbare Ausdünnung, eine starke Auswanderung, aber auch beharrlichen Widerstand zur Folge gehabt.